

CONTRAT DE VENTE D'UN DOSSIER DE CONSTRUCTION
D'UN CORMORAN DE TYPE «SPARFEL»

ENTRE:

L'Association Nationale Classe Cormoran, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est sis 52 rue Amiral Troude à 29 200 BREST

Représentée par

Agissant en qualité de : Président – Vice-Président – Trésorier – Secrétaire Général
rayez les mentions inutiles

Dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Comité Directeur en date du 11 mars 2023.

ci-après désignée «ANCC»

ET

Mme / M

né(e) le.....à.....

demeurant.....

.....

.....

ci-après désigné «l'acquéreur»

Paraphes

PRÉAMBULE

L'ANCC est propriétaire du dossier de construction d'un Cormoran de type «Sparfel» qui a été conçu pour pouvoir être réalisé par un constructeur amateur.

Le Cormoran «Sparfel» est construit selon la technique du strip-planking sur une structure en contre-plaqué.

Le Cormoran «Sparfel», dont le dossier de construction objet du présent contrat permet la réalisation, est conforme aux règles de la Classe Cormoran.

Un premier Cormoran «Sparfel» a été construit grâce à ces plans.

L'acquéreur souhaite construire un Cormoran «Sparfel» et, à cet effet, acheter un dossier de construction.

Article 1: Objet

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et conditions de la vente d'un dossier de construction d'un Cormoran Sparfel.

Article 2: Contenu du dossier de construction

Le dossier de construction comprend:

1- Un livret de présentation du schéma d'ensemble du processus de construction du bateau

2 - La nomenclature des pièces en bois massif

- La nomenclature des panneaux de contre-plaqué

- Le schéma de montage du bateau étape par étape

3- Neuf fiches-guides sur les points techniques suivants :

L'imprégnation époxy

Les collages et joints congés

La stratification sur bois

L'imprégnation et le collage par temps froid

Les pièces en lamellé-collé

Le bordé en petites lattes

Les bancs et planchers

Paraphes

Le mât et les espars ronds
Les peintures et vernis

4 - les plans

Le plan d'ensemble
Le plan section par section
Plan de formes
Profil de la préceinte
Lest fonte (3 planches)
Dérive acier inox
Gouvernail (8 planches)
Mât et espars
Plan de voilure
Vit-de-mulet
Ferrure de tête de mât
Ferrure extrémité de bout-dehors
Piton de sous-barbe
Ferrures de béquilles
Pièces inox A4 pour découpe numérique
Encornat bois
Béquilles
Aviron de godille

5- Les fichiers de découpe numérique des pièces

- Pièces en contreplaqué marine 15 mm
- Pièces en contreplaqué marine 9 mm
- Pièces en contreplaqué ordinaire 15 mm
- Modèle lest 4 plis MDF 16 mm
- Découpe de la dérive en inox qualité A2
- Découpe des pièces d'accastillage en inox qualité A

6- Un fichier de photos de différents stades de la construction.

Article 3: Accès au dossier de construction

L'ensemble du dossier est contenu sur une clé USB.

Il est remis à l'acquéreur après signature du contrat et versement du prix.

Article 4: Prix

Le prix de vente du dossier de construction est de 300 euros.

Article 5: Conformité aux Règles de Classe

Le dossier fourni permet la construction d'un Cormoran respectant les Règles de la Classe Cormoran.

Le bateau construit, l'acquéreur devra le faire jauger par le Mesureur de la Classe Cormoran qui lui remettra un certificat de jauge.

Ce certificat obtenu, l'acquéreur pourra faire figurer l'emblème du Cormoran sur la grand voile et se verra attribuer un numéro de voile par l'ANCC.

L'attention de l'acquéreur est attirée sur le fait qu'une modification des plans, à son initiative et qui serait en contradiction avec les Règles de Classe, ne permettra pas l'obtention du certificat de jauge.

En conséquence ce bateau ne sera pas considéré comme un Cormoran, ne se verra pas attribuer un numéro de voile et n'aura pas le droit d'arborer l'emblème du Cormoran dans sa grand-voile.

Article 6: Engagement de l'ANCC

L'ANCC s'engage uniquement à remettre à l'acquéreur la totalité du dossier permettant la construction d'un Cormoran «Sparfel».

L'ANCC ne s'engage pas dans la construction du bateau, laquelle reste placée sous l'entière et seule responsabilité de l'acquéreur.

L'ANCC ne s'engage pas à fournir des conseils de construction.

Article 7: Inaccessibilité du dossier

Le présent contrat a pour finalité de permettre à l'acheteur de construire lui-même **un seul** Cormoran de type «Sparfel».

Il s'interdit donc toute diffusion, à quiconque, du dossier objet du contrat, en totalité ou en partie, sous quelle que forme que ce soit.

Si l'acquéreur envisage de faire construire, en totalité ou en partie, son bateau par un chantier naval, il devra préalablement en informer l'ANCC, par écrit, en indiquant le nom du chantier.

Les dispositions du présent article sont déterminantes de l'accord de l'ANCC.

Paraphes

L'acheteur reconnaît avoir été pleinement informé qu'à défaut d'accord sur ce point, l'ANCC n'aurait pas contracté et qu'en cas de non respect de ce point, le présent contrat serait nul et non avenu.

Fait à

le.....

En deux exemplaires originaux

Pour l'ANCC

Signature et paraphe

L'acquéreur

Signature et paraphe

Pièce-jointe: Livret de présentation de la construction